



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Montréal, le 30 août 2021

Alliance pour le droit à l'information Canada
ange.holmes@ryerson.ca

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez, dans les prochaines semaines, plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

- 1. Les documents du Cabinet sont totalement exclus des demandes au titre de la Loi sur l'accès à l'information, tout comme les dossiers du Cabinet du premier ministre et des bureaux des autres ministres, à l'exception d'un maigre sous-ensemble de communiqués proactifs. Apporterez-vous à la Loi des modifications permettant de garantir un meilleur accès à ces importants dossiers et de veiller à ce que le Commissaire à l'information du Canada ait le pouvoir de révision indépendante des décisions?**

Le Bloc Québécois était au front pour obtenir les documents dans les dossiers tels que le scandale de WE Charity et du laboratoire de Winnipeg. Dans ces deux cas, le gouvernement libéral a systématiquement fait de l'obstruction pour empêcher la divulgation des documents ou ils divulguaient des documents complètement caviardés. Nous souhaitons qu'il y ait plus de transparence. Nous comprenons qu'il y a un enjeu parfois de sécurité publique ou de protection de renseignements personnels et c'est pourquoi nous sommes d'avis que le parlement et un organisme indépendant doit avoir un droit de regard lorsque le gouvernement refuse.

Nous sommes donc favorables à modifier la loi pour garantir un meilleur accès à l'information. Le Commissaire à l'information doit avoir plus de pouvoir pour déterminer si le gouvernement abuse de sa position pour bloquer la divulgation de documents sensibles et nous travaillerons en ce sens.

- 2. En vertu de l'un des articles de la Loi sur l'accès à l'information (article 21), le dirigeant d'une institution gouvernementale peut retenir des « avis ou recommandations », ce qui est vague, mal défini et prête à excès. Apporterez-vous à la Loi des modifications afin de définir plus précisément « avis ou recommandations », en veillant, par exemple, à ce que les données factuelles et les documents d'information ne soient pas exemptés, et y incluez-vous un critère de préjudice?**

Nous estimons que le gouvernement abuse fréquemment des faiblesses de la loi en retenant tout document qui pourrait le faire mal paraître politiquement. Nous souhaitons modifier la loi d'accès à l'information afin d'arriver à plus de transparence. Nous serions favorables à modifier la loi en ce sens.

- 3. Les prolongations et les retards, qui atteignent souvent des années, sont devenus monnaie courante dans le système d'accès à l'information. Apportez-vous à la Loi des modifications pour fixer des limites plus**



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

rigoureuses concernant les retards et les prolongations, et imposerez-vous des pénalités ou des sanctions pour défaut de conformité?

Oui, c'est d'ailleurs un combat que le Bloc Québécois mène avec insistance. Les délais sont beaucoup trop longs et souvent le gouvernement caviarde excessivement les documents, au point tel qu'ils sont illisibles, décourageant davantage les journalistes et citoyens de demander des documents via la Loi sur l'accès à l'information. Nous sommes d'accord pour imposer un délai maximal.

4. Il manque à la Loi sur l'accès à l'information une dérogation générale concernant l'intérêt public par laquelle une institution serait tenue de divulguer des documents (par exemple des dossiers de santé et de sécurité), malgré les exceptions prévues à la loi. Apporterez-vous à la Loi une modification en y incluant un critère de la primauté de l'intérêt public?

Oui – et c'est d'ailleurs un problème similaire auquel nous avons fait face alors que le gouvernement refusait de divulguer les documents tels que ceux de WE charity, des contrats de vaccin ou de l'incident au laboratoire de Winnipeg. Nous voulons que l'intérêt public prime sur les intérêts partisans.

5. Les collectivités autochtones du Canada se voient régulièrement refuser l'accès aux dossiers documentant leurs griefs et leurs histoires, ce qui perpétue des injustices de longue date. Vous engagerez-vous à travailler dans un véritable partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et leurs organismes représentatifs pour élaborer et adopter des changements mutuellement convenus à la politique et aux mesures législatives concernant l'accès à l'information, en totale conformité avec l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

Oui, le Bloc Québécois a catégoriquement défendu la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones et prône un partenariat de nations à nations avec les peuples autochtones. Nous souhaitons que les collectivités autochtones jouissent de plus de respect.